

la conférence fédérale-provinciale, formulé de proposition concrète en vue d'assurer du travail aux chômeurs. Au lieu d'un programme d'emploi pour tous, le gouvernement propose des secours. Ce n'est pas ce que veulent les chômeurs. C'est une honte que le Canada, pays qui ne manque de rien, soit aux prises en ce moment avec une crise de chômage qui s'étend à 600,000 Canadiens.

Dans le domaine de l'emploi pour tous, aucun autre gouvernement, nulle part dans le monde libre, n'a un aussi piètre dossier que le gouvernement actuel du Canada. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a pu dire que la récente conférence avec les provinces a été animée d'un esprit de collaboration et marquée de sens pratique, mais je crains que, pour la population du Canada, la conférence, comme l'a dit le trésorier provincial de la Saskatchewan, n'ait été un fiasco. Elle a abouti à un échec. Elle n'a porté aucun fruit. On n'y a formulé aucune proposition propre à résoudre le terrible problème du chômage. L'une des principales mesures que devrait prendre le Gouvernement, sans plus tarder, c'est, non seulement l'application d'un programme de travaux publics, mais encore la mise en vigueur d'un programme de soutien des prix agricoles qui, joint à une législation appropriée, pourrait freiner la chute continue des rentrées. L'agriculture est d'une importance capitale pour la nation et en assurer la prospérité ce serait, me semble-t-il, régler en grande partie le chômage actuel.

Nous en sommes actuellement au débat sur l'exposé budgétaire. On a beaucoup parlé du budget. Notre collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous disait très justement hier combien peu celui-ci était fait pour favoriser la moyenne des Canadiens, les cultivateurs et les travailleurs. Il a consigné au compte rendu un tableau où l'on voit l'importance des dégrèvements accordés à ceux dont les revenus sont élevés. Notre collègue signalait que celui qui gagne \$3,000 par année payera désormais \$14 de moins pour une année complète, tandis que celui qui gagne \$50,000—revenu imposable,—bénéficie d'une diminution de \$954. L'ouvrier marié dont le revenu est de \$2,000 payait, en 1954, 15 p. 100 d'impôt au départ, abstraction faite de la taxe de sécurité de la veillesse, de 2 p. 100. Compté tenu même des réductions prévues au budget, abstraction faite même de l'impôt de sécurité sociale, l'homme marié qui gagne \$2,000 ou plus devra acquitter un impôt de 13 p. 100 au départ.

On peut démontrer, je pense, qu'une personne extrêmement riche qui touche énormément d'intérêts de ses placements dans les sociétés canadiennes acquitte l'impôt sur

le revenu à un taux moindre que le chef de famille ordinaire au titre du revenu imposable dépassant \$2,000. Supposons que le contribuable soit un millionnaire et qu'il ait placé un million dans des sociétés canadiennes. Supposons que le dividende versé soit de 5 p. 100. Ce million lui rapporte donc \$50,000 de dividendes. Supposons que la plus-value de capital que représente l'accroissement de la valeur de son placement soit aussi de 5 p. 100 et que son revenu,—s'il veut transformer cette plus-value de capital en revenu,—soit accru d'encre \$50,000.

Depuis la fin de la guerre, il y a eu plus-value à l'égard de la plupart des placements dans les sociétés. Le revenu de \$50,000 à titre d'accroissement de la valeur du capital est exempt d'impôt, et cela entièrement. Les \$50,000 de dividendes sont frappés d'un impôt de \$20,720. A cela s'ajoute une surtaxe de 4 p. 100 qui frappe les revenus de placements supérieurs à \$2,400, ce qui porte le total de l'impôt à \$22,624. Toutefois, le citoyen en question bénéficie d'une remise égale au cinquième du revenu global qu'il tire de dividendes, c'est-à-dire ici \$10,000. Il ne verse donc que \$12,624 d'impôts, le taux d'imposition étant donc inférieur à 13 p. 100.

Supposons aussi que les placements en cause intéressent des sociétés minières canadiennes. On lui accorde une remise supplémentaire. Si la société qui lui verse des dividendes tire 75 p. 100 ou plus de ses bénéfices d'entreprises minières, il bénéficie d'une remise additionnelle d'impôt grâce au dégrèvement de 20 p. 100 de son revenu. Je n'entrerai pas dans tous les détails arithmétiques, mais dans le cas présent le millionnaire en cause n'acquittera sous forme d'impôt que le modeste montant de \$8,974, ce qui correspond à un taux d'environ 9 p. 100, relativement au revenu de \$50,000 qu'il touche sous forme de plus-value de capital et au revenu de \$50,000 qu'il touche sous forme de dividendes provenant de placements dans des sociétés minières.

Mais celui qui peine au fond de la mine acquitte sur la première tranche de son revenu imposable, à l'exclusion de l'impôt de la sécurité sociale, un impôt de 13 p. 100, déduction faite de tous dégrèvements. Cela démontre à l'évidence que nous sommes en présence d'un budget de millionnaires.

Nous entendons dire à la Chambre que les sociétés ploient sous le poids des impôts fédéraux jusqu'à en être écrasées. On me permettra d'évoquer le témoignage du président national de l'*American Institute of Metallurgical Engineers*, M. H. Dewitt Smith, tel que j'ai lu dans le *Globe and Mail* du 19